Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : [illegible]

PUBLICITÉ : [illegible]

PETIT CALENDRIER

Dimanche 7. — *1er après la Pentecôte.* — **Fête de la Très Sainte Trinité.** — Ador. : Bailleul (Hospice).

Soleil : lever 4 h. 00, coucher 7 h. 57 m. — Lune : lever 5 h. 18 s., couc. 3 h. 10 m.

Lundi 8. — **Saint Médard, évêque.** — Ador. : Lille, St-Vincent-de-Paul ; Bermerain.

Soleil, lever 3 h. 59, coucher 7 h. 58. — Lune : lever 6 h. 19 s., coucher 3 h. 48 m.

TEMPÉRATURE

Lille, le 6 juin

Minimum, nuit, abrité	10°0
— — découvert	9°4
Surface du sol, 3 h. du matin	13°0
A 1 mètre de profondeur	13°2
De l'air à l'ombre	11°2
Maximum, jour, à l'ombre	15°2
— — au soleil	17°4

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0m/m90
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 6 juin, (2 h. du matin) la pression était de 770 m/m ; le 7 juin (2 h. du matin), la pression est de :

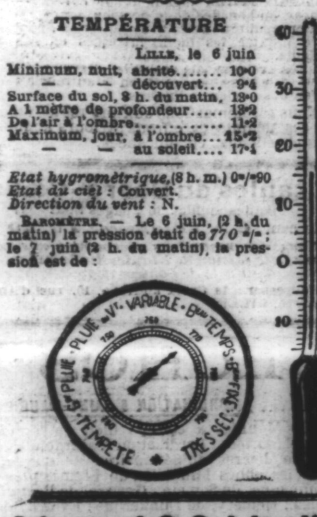

Adresse à S. S. Léon XIII

Voici le texte de l'adresse qui a été envoyée au Saint-Père, dont il est parlé en première page, où nous donnons la lettre d'envoi, dont l'a accompagnée Mgr l'Archevêque de Cambrai :

Très Saint Père,

L'Archevêque de Cambrai et les Evêques de Lydda, d'Aire, de Nancy, de Luçon, d'Arras, d'Amiens, de Quimper, réunis à Dunkerque pour la célébration du Ve centenaire de l'Invention de la statue de Notre-Dame des Dunes et pour le couronnement solennel de cette image miraculeuse, saisissent avec empressement cette heureuse occasion d'adresser à Votre Sainteté l'hommage de leur filiale vénération, l'expression de leur profonde reconnaissance et le témoignage de leur indéfectible union au Siège apostolique.

Les temps sont durs pour l'Eglise, périlleux pour les âmes, pleins de danger pour notre patrie. Les esprits les moins prévenus sont envahis par une poignante inquiétude, et les ouailles se tournent vers leurs pasteurs en leur demandant d'où viendra le salut.

L'Archevêque de Cambrai et ses frères dans l'épiscopat, assemblés dans cette Petite Chapelle des Dunes, où Vous-même, Très-Saint-Père, avez prié jadis, répondent avec confiance aux interrogations angoissées de leurs peuples : *Respice stellam, voca Mariam.* Ils sont en cela, l'écho de la grande voix qui, du haut de la chaire de Pierre, enseigne le monde depuis vingt-cinq ans passés, et lui recommande avec tant d'instance de prier la Vierge Marie, Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète. Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées, qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte.

Ils disent encore à leurs ouailles de se ranger, avec plus d'amour que jamais autour du Pape qui, comme le Christ, aime les Francs, auxquels il a prodigué, sans se lasser, les marques de sa paternelle tendresse ; ils les adjurent de s'attacher, avec une énergie toujours croissante, à notre Mère l'Eglise et au Saint-Siège apostolique qui est le flambeau de la vérité, l'asile du salut, la source de la vie.

Au milieu de nos incessantes tribulations, nous nous tournons vers Vous, Très Saint Père, parce que Vous êtes le successeur de Pierre, auquel ont été remises la garde et la direction du bercail du Christ et que nous voulons ne former avec Vous qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur.

Vous êtes le vicaire de Jésus-Christ, et nous venons Vous apporter l'hommage de la soumission la plus entière à Votre autorité divine et la plus absolue à Votre magistère infaillible ; nous voulons Vous assurer avec saint Jérôme que « ne suivant d'autre chef que le Christ, nous nous tenons attachés à la communion de Votre Béatitude, c'est-à-dire à la Chaire de Pierre. Nous savons que sur cette pierre est bâtie l'Eglise ; quiconque ne recueille pas avec Vous, dissipe. »

Vous êtes enfin le Père de nos âmes et Vous portez le poids des sollicitudes de toutes les Eglises.

Agréez, ô Très Saint Père, le tribut de notre amour filial le plus ardent et de notre reconnaissance la plus profonde, et puissent ces protestations sincères de notre foi et de notre charité consoler vos peines et alléger le fardeau de vos préoccupations.

Il y a quelques instants, entourés d'une immense réunion de notre clergé et d'une foule innombrable, nous avons supplié ardemment le Seigneur Jésus de Vous garder longtemps encore à la tête de l'Eglise pour la joie de vos enfants et la tranquillité de l'Episcopat, le bonheur de notre Patrie aimée.

Nous avons la confiance que la Vierge Marie dont l'auguste front a reçu aujourd'hui par votre ordre un nouveau diadème, s'est faite l'Avocate toute puissante de notre instante prière auprès de l'Infinie Miséricorde.

Daignez, Très Saint Père, dans votre paternelle et universelle charité, nous accorder à chacun de nous, ainsi qu'aux fidèles confiés à nos soins, la bénédiction apostolique que nous sollicitons tous à vos pieds ; elle sera pour nous le gage de votre bienveillance et pour nos diocèses un précieux encouragement.

† M.-A. SONNOIS, archevêque de Cambrai ; † Henri MONNIER, évêque de Lydda ; † VICTOR, évêque d'Aire ; † Charles-FRANÇOIS, évêque de Nancy ; † Clovis-JOSEPH, évêque de Luçon ; † ALFRED, évêque d'Arras ; † FRANÇOIS, évêque de Quimper et Léon.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Un scandale dans la marine

Toulon. — Des nouvelles privées du croiseur *Du Chayla* annoncent un fait grave. Les marins, sous prétexte de surmenage, mécontents de n'avoir pas bénéficié d'une permission depuis 1902 et ayant appris que leur 3e séjour à Oran ne compterait pas comme campagne ont profité des exercices à terre pour boire plus que de raison.

Il y a eu scandale, il a fallu transporter à bord plusieurs hommes.

LES TREIZE JOURS

La Commission de l'armée a examiné la proposition de M. Lasies, qui lui a été renvoyée par la Chambre et qui a pour but la suppression des treize jours en 1903.

Elle a décidé, avant de statuer, de demander au ministre de la Guerre des renseignements sur le nombre des hommes des unités qui ont accompli ou doivent accomplir des périodes.

La Commission se prononcera dans sa prochaine séance. De la discussion générale il ressort que la Commission sans rien décider quant au nombre des périodes à accomplir dans la réserve et la territoriale, se montre, en principe, favorable à l'abaissement de la durée de ces périodes.

LE SERVICE DE DEUX ANS

La commission sénatoriale de l'armée a examiné, de concert avec le général André, les amendements, au nombre d'une dizaine, qui restent à discuter. Tous ont été rejetés.

M. Garreau a cependant obtenu une légère modification à l'article 74 grâce à laquelle les militaires rengagés et susceptibles d'être nommés à des emplois civils pourront attendre leur nomination deux ans à leurs corps.

Cambriolage à la cathédrale de Chartres

Chartres. — La nuit dernière une bande de malfaiteurs a pénétré dans la cathédrale. Après avoir brisé des vitraux du côté de l'évêché et à l'aide d'une échelle, ils ont pénétré à l'intérieur où ils ont fracturé quelques troncs qui ne contenaient d'ailleurs que peu d'argent.

La police a cerné la cathédrale, mais les malfaiteurs avaient déjà pris la fuite. Le commissaire de police a fait arrêter une bande de malfaiteurs qu'il soupçonne être les auteurs du méfait.

GABRIELLE BOMPARD GRACIÉE

Paris. — Le Président de la République vient de signer la grâce de Gabrielle Bompard.

ÉPIDÉMIE DANS LA GARNISON DE ROUEN

Rouen. — Une nouvelle épidémie de typhoïde sévit au 39e et principalement au 74e d'infanterie.

Il y a actuellement une quinzaine de malades, 40 cas douteux ; un décès s'est produit.

L'autorité a fait désinfecter tous les corps de garde et a pris des mesures sanitaires.

On attend pour le 29 juin un fort contingent de territoriaux.

LES MINISTRES EN VOYAGE

Chaumont. — Mougeot est arrivé à midi et demi.

Il a reçu les autorités à la préfecture. Au général de brigade qui lui présentait les officiers, le ministre a dit qu'en dehors de la défense du territoire, l'armée était chargée d'assurer le respect des lois républicaines...!

A 4 heures, M. Mougeot a inauguré l'école primaire supérieure de filles.

UNE ASCENSION MOUVEMENTÉE

Nogent-le-Rotrou. — Le ballon *Nuage*, monté par M. Balsan, lieutenant au 1er génie, et deux dames, était parti de Versailles pour Evreux ; poussé par un fort vent de Nord-Est l'aérostat a atterri dans un champ près la caserne Sully, à Nogent-le-Rotrou.

Des soldats ont aidé les voyageurs à atterrir, mais en voulant ouvrir la soupape l'aéronaute a été suffoqué et une des dames, sautant de la nacelle, s'est blessée à la jambe.

Les trois voyageurs ont pu regagner Paris.

TERRIBLE EXPLOSION

Milan. — Une explosion dont la cause est inconnue s'est produite dans la fabrique de poudre à cahon voisine de Bergame.

Deux ouvriers ont été hachés : tous les bâtiments sont détruits. On a retrouvé des fragments de machines sur une colline, à 500 mètres de distance.

LE VOYAGE DU ROI D'ITALIE

Rome. — Informations prises, on peut affirmer que le voyage du roi n'est ni retardé, ni avancé ; aucune décision sur la date certaine n'ayant encore été prise mais cette décision sera arrêtée très prochainement.

DANS LE SUD-ORANAIS

LA RÉSISTANCE DES PILLARDS

Oran. — Les Marocains des Oasis se préparent à une résistance énergique, ils creusent actuellement des retranchements entre Beni-Ounif et Figuig.

On signale dans la région plusieurs bandes venant grossir les contingents de Zenago.

C'est lundi matin, après le réveil en fanfare, que commencera le bombardement.

EN CHINE

Rassemblement de l'escadre américaine

Washington. — Dans les cercles officiels, on considère le rassemblement de l'escadre américaine dans les eaux de Chine comme ayant une signification très grave, surtout suivant de si près la remise du long rapport de l'amiral Evans, qui fait ressortir la gravité de la situation internationale en Chine.

L'escadre est commandée par l'amiral Evans.

Une ville incendiée

Vienne. — La ville d'Holling près de Oedenburey, en Hongrie, a été presque totalement détruite par un incendie au cours d'une violente tempête.

Une centaine de maisons sont complètement brûlées. Une vieille femme et six enfants ont péri.

LE LUXE

Un intéressant échange de lettres a eu lieu ces jours-ci entre Mgr Turinaz, évêque de Nancy et Mme la duchesse d'Uzès.

On sait que cette dernière, émue des troubles sociaux engendrés par la guerre religieuse, et outrée des persécutions dont sont atteintes les saintes servantes du peuple, préconise le rapprochement des classes et l'alliance entre l'aristocratie et la démocratie, ces deux catégories sociales qui n'auraient besoin que de se connaître pour s'aimer mutuellement et se donner la main dans la défense contre l'ennemi commun : le jacobinisme franc-maçon.

L'évêque de Nancy, naturellement approuve et bénit cette noble pensée. Cependant avec cette hardiesse de tempérament et de langage qu'on lui connaît, il donne « à l'aristocratie et à la classe riche » un conseil sévère mais juste, le conseil du médecin recommandant une opération préalable :

« Il faut tout d'abord, écrit-il, renoncer à des dépenses et à des fêtes que rien ne peut justifier. »

Et rappelant une de ses récentes lettres pastorales, Mgr Turinaz écrit :

« Comment oser parler de foi, d'amour pour l'Eglise, de dévouement, quand on se livre à des plaisirs qui deviennent un véritable scandale ? En présence des désastres qui se multiplient, des ruines qui s'accumulent, de la question de vie ou de mort qui se pose pour la France chrétienne, *ces plaisirs, ces fêtes, ces dépenses, ce luxe, sont la plus sanglante injure à Dieu*, aux épreuves des congrégations religieuses, aux malheurs de notre pays.

C'est là un langage plein de sagesse et d'opportunité.

Mais il n'agrée pas aux austères démocrates du Bloc, et il a suscité une levée de truelles en faveur du luxe.

Un de nos plus joyeux jacobins va même jusqu'à interpréter ainsi les conseils de l'évêque de Nancy :

« Le parti clérical a besoin de beaucoup de subsides pour mener la bataille contre la *République et les républicains* (Lisez : *contre la Loge et les francs-maçons*).

« Dépose donc ton bilan, modeste commerçant ! Crève, petit boutiquier !

« Les riches ne doivent pas avoir d'argent pour vous. »

Ces folichonneries dépassent la mesure. Demandez donc aux *modestes commerçants* et aux *petits boutiquiers* si c'est chez eux que les marquises et les grandes dames vont acheter les accessoires nécessaires pour leurs fêtes et pour leur luxe.

Où achètent-elles bijoux, toilettes et meubles de prix ?

Chez l'orfèvre du coin ? Chez la modiste du quartier ? Chez le menuisier d'en face ?

Non, et pour la bonne raison d'abord que les exigences du luxe outré, introduit chez nous par les Juifs, ne permettent pas à nos « modestes commerçants » de s'approvisionner de ces articles dont un seul représenterait tout leur capital.

Et puis il y a l'entraînement, la mode, le *snobisme* qui veulent que toutes ces fanfreluches et tous ces ustensiles de haut prix viennent de Paris, de la rue de la Paix, de la rue Royale, du « grand faiseur » attitré.

Or, chacun sait que neuf sur dix de ces maisons de grand luxe appartiennent actuellement à des juifs millionnaires ou sont commanditées par eux.

Est-ce pour cela que le *Progrès* — car c'est de lui qu'il s'agit — prend si chaudement à partie un évêque qui demande à ses compatriotes de se restreindre en ces coûteuses futilités ?

Le *Progrès* sait pourtant aussi bien que nous, que les petites ouvrières de ces grands *féodaux* de la mode, que ces *midinettes* comme on les appelle, dont les doigts de fée créent toutes ces merveilles vendues à des prix fous, ne touchent, pour la plupart, que des salaires dérisoires.

L'an dernier, elles durent se mettre en grève pour obtenir de ne pas mourir de faim.

Et c'est quand on touche à l'industrie de ces grands seigneurs et grands exploiteurs du luxe, du luxe extravagant, fou, inhumain, que le *Progrès* montre les dents !

Mais le *petit boutiquier*, mais le *modeste commerçant* appellent de tous leurs vœux le jour où s'apaisera cette fièvre du luxe insensé.

Car alors leur modeste et honnête marchandise ne sera plus dédaignée. Le monde « riche » leur reviendra. Nos dames, comme faisaient leurs mères, s'approvisionneront autour d'elles. Elles « vivront avec les vivants », selon l'expression populaire.

Paris, l'avide et vorace Paris en souffrira peut-être. Mais aussi, on ne verra plus tant de bonnes et braves jeunes filles de chez nous aller se jeter dans ce gouffre, pour y chercher un chétif gagne-pain, et y laisser la santé de leur corps et de leur âme.

Oui, oui, au luxe extravagant et meurtrier.

Alors les petits commerçants ne seront plus délaissés par la riche clientèle.

Alors, il y aura moins de victimes parmi nos jeunes ouvrières qui s'anémient en ces travaux délicats et peu payés.

Alors, les dépenses somptuaires étant réduites, les patrons et les propriétaires auront un budget de maison moins insatiable et la loi des salaires et des loyers sera moins tendue.

Alors, les œuvres de bienfaisance ne seront pas mises à la portion congrue.

Alors, enfin, nous aurons pour la défense de nos droits et de nos libertés, pour la propagande de nos idées, pour les conférences, pour la presse, pour les œuvres sociales, pour empêcher nos religieux de mourir de faim, pour tous les besoins de notre cause, des ressources plus abondantes.

Pourquoi pas ? Nous n'avons pas, nous, à notre disposition, les fonds secrets, l'argent des contribuables, ni celui des cercles et tripots, ni celui des bookmakers, ni celui des grands escrocs du siècle, ni celui des pots-de-vin.

L'argent que nous demandons et que nous aurons, c'est celui de nos coreligionnaires s'imposant volontairement des sacrifices pour la défense des idées qui leur sont chères.

Faites-en autant, messieurs les Francs-maçons.

Cta.

ERRATUM

Le *Progrès du Nord* s'est aperçu du contre-sens que nous avons signalé hier dans l'article de M. Maxime Lecomte et le rectifie de la façon suivante :

Dans la citation du premier article on fait dire à M. Maxime Lecomte : « Le premier article affirme que le Pape et l'Eglise elle-même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses *temporelles et civiles.* »

Il faut lire :

« ... n'ont reçu de puissance de Dieu que sur *les choses spirituelles et non civiles.* »

Nos lecteurs ont certainement rectifié avant nous, mais il n'est toutefois pas inutile de relever des erreurs, quand elles présentent un pareil caractère.

S'il s'en tenait au dernier membre de phrases, le *Progrès* aurait souvent l'occasion de recourir au procédé de l'erratum.

ROUBAIX

Les annonces et réclames ne reçues 84, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Du 7 juin

— Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — A 6 h. 3/4, messe de communion ; à 7 h. 1/2, pèlerinage de la Fraternité des hommes du Tiers-Ordre de Roubaix et de Tourcoing, messe de communion ; à 10 h., grand'messe chantée par la société chorale du cercle Saint-Michel. Pèlerinage des œuvres d'hommes de Notre-Dame ; à 3 h., vêpres chantées par la chorale de Lannoy. Pèlerinage du patronage de Lannoy ; à 5 h. 1/4, pèlerinage des œuvres de la paroisse Sainte-Anne, de Tourcoing, salut chanté par la chorale de ces œuvres.

A 6 h., pèlerinage des réunions dominicales du Sacré-Cœur et de Saint-Louis, de Tourcoing. Salut chanté par la chorale des jeunes filles du Sacré-Cœur ; à 6 h. 1/2, pèlerinage des patronages des jeunes gens de Saint-Joseph de Roubaix ; salut chanté par la chorale de ces œuvres.

— Chapelle des Carmélites. — Fête de la Sainte-Trinité et fête principale de l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche ; messes basses à 6 et à 7 h. ; messe chantée à 8 h. ; le soir à 5 h., salut solennel, sermon et amende honorable. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

— Société Saint-François-Régis. — De 11 h. à midi, rue Saint-Antoine, 74.

— Bibliothèque pour tous. — De 11 h. 1/4 à 12 h. 1/2, Grande-Rue, 84.

— Secrétariats du Peuple. — De 11 h. 1/2 à 1 h., Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 209 ; rue Descartes, 71 ; de 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

— Caisse d'Epargne, 5, rue du Château, pour les dépôts de 9 à 11 h. ; pour les remboursements à 11 h. 1/2.

— Caisse d'Epargne postale. — A tous les bureaux de poste jusqu'à midi.

— A la Mairie. — Le bureau de l'état-civil est ouvert jusqu'à midi ; consultations judiciaires gratuites de 9 h. à midi (entrée par la Grande, Place) ; bureau de renseignements de 10 h. à midi, au deuxième étage, (entrée rue Neuve, 3), pour délivrer les pièces signées et non retirées pendant le temps ouvrable ; recevoir les pièces à soumettre à la signature du Maire ; établir des feuilles de renseignements pour secours aux familles des réservistes, certificats de vie, d'indigence, de bonnes vie et mœurs, etc., et pour l'assistance du service médical ; recevoir les demandes, verbales et écrites, d'assistance judiciaire et rédiger les déclarations d'insuffisance de ressources ; en temps opportun, recevoir les déclarations relatives à l'inscription et à la radiation des électeurs ; renseigner les intéressés sur les formalités à remplir pour obtenir la naturalisation, [illegible] d'accorder des secours, pensions, permissions, récompenses, faveurs, etc.

— Tir national de Roubaix, stand 311, Grande-Rue. — Clôture aujourd'hui du grand Concours international de tir. Les retardataires amateurs sont invités à profiter de cette dernière journée pour remporter quelques-uns des prix en espèces et objets d'art décernés aux lauréats ; le stand sera ouvert à 9 h. du matin et le « cessez le feu » sera prononcé à 7 h. précises du soir. La distribution des prix aura lieu prochainement et sera publiée ainsi que le palmarès.

— Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Fête annuelle : à 8 h. 1/2, messe à Notre-Dame ; à 9 h. 3/4, assemblée générale à l'Hippodrome.

— Syndicat des « Vrais Travailleurs » de l'Industrie Textile. — A midi, café du Demi-Cercle, réunion du Conseil syndical, ordre du jour : 1° élection du vice-président ; 2° conférence du 14 courant.

Propos d'un Roubaisien

Invitation à la valse

La perspective d'une prochaine défaite, sur le terrain municipal rend l'*Egalité* morose.

Et l'organe des « Carrettistes », tout en se lamentant, fait des risettes aux collectivistes de la *Paix*, et aux « trois pelés et un tondu » de l'*Avenir*.

Que chaque parti, propose-t-il, réserve ses aspirations, son programme pour les batailles législatives, d'arrondissement ou de département, soit. Rien n'est plus juste, rien n'est plus logique, rien n'est plus admissible.

Mais sur le terrain municipal, il existe entre les socialistes de toutes nuances et les républicains, des points communs, un vaste champ d'entente où nous pouvons utilement grouper nos forces, dans l'intérêt de Roubaix et de la République.

Nos camarades du P. O. F., — car nous ne voulons pas connaître d'ennemis chez des socialistes, — et nos amis du P. O. S. R. ont trop le souci de l'avenir du socialisme et de la grandeur de la cause qu'ils défendent, pour hésiter un seul instant à se tendre une main fraternelle, à oublier leurs discordes momentanées, à faire bloc — même avec les radicaux, — comme on le fit, comme on le fera encore à Lille, à Armentières, à Hem, à Wasquehal, à Lannoy, contre l'ennemi commun.

Voilà l'invitation à la valse électorale qui commence.

Que répondra le *Travailleur* ?

Que dira l'*Avenir* ?

Nous ne savons. Mais, au fond, il importe peu.

Alliés, ou désunis, les radicaux et les collectivistes de toutes nuances sont certains d'avance de ce qui les attend. Ils n'essayeront de lutter que pour essayer de faire croire qu'ils ne sont pas morts.

Le Hutin.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 30 avril 1903
Présidence de M. Georges Motte

Loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents de travail. — Modifications.

Article 21 (Paragraphe 2)

L'article 21, paragraphe 2, spécifie que le rachat des pensions qui ne dépassent pas 100 fr. ne pourra être effectué que d'après le tarif spécifié à l'article 26.

C'est autant dire que les rachats de rentes seront prohibés, car si les blessés conservent dans ce nouveau texte les avantages que leur donne la loi de 1898, les industriels n'y trouvent eux, que des charges supplémentaires en perspective qu'ils ne pourront éviter qu'en refusant les rachats qui pourraient leur être proposés.

Il est incontestable que cette impossibilité de transiger sera sinon plus nuisible, du moins tout aussi nuisible aux ouvriers qu'à leurs patrons.

Article 26

Le délai de quinze jours en dedans duquel il ne pourra être exercé de recours contre l'industriel, en cas de retrait d'autorisation de l'assureur, devrait être porté à un mois au moins pour permettre à l'intéressé de pouvoir se retourner.

Nous ne croyons pas que l'extension de cette durée soit de nature à soulever la moindre objection.

Et maintenant que nous avons examiné, non seulement dans leur ensemble, mais aussi au point de vue de chacune d'elles, les principales modifications que M. Mirman propose d'apporter à la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents du travail il nous reste à conclure. C'est ce que nous ferons en demandant :

1° **En ce qui concerne l'article 2**, que le maximum du salaire annuel soit maintenu à 2.400 francs ;

2° **En ce qui concerne l'article 3** : I. — Que les dimanches et jours fériés continuent à ne pas être compris dans le calcul de l'indemnité temporaire ou bien que le salaire quotidien moyen qui sert de base à ce calcul soit nettement défini, comme l'indiquait le Sénat, le 20 mai 1900, dans le texte suivant introduit à l'article 3 :

« *Le salaire quotidien moyen s'entendra de* « la rémunération accordée par le chef de l'en- « treprise à l'ouvrier, soit en argent, soit en na- « ture, pendant les douze mois écoulés avant « l'accident, ladite rémunération divisée par « 365. »

II. — Que l'indemnité journalière ne soit payée comme actuellement, qu'à partir du cinquième jour.

III. — Que le payement des indemnités se fasse suivant le droit commun, c'est-à-dire, au domicile du débiteur, comme l'indique d'ailleurs la loi de 1898.

IV. — Que la limite maximum de 60 °/o du salaire pour le montant des indemnités à allouer au conjoint et aux enfants soit maintenu.

V. — Qu'il ne soit accordé d'indemnité au père et à la mère que s'ils sont réellement à la charge de la victime.

VI. — Que les rentes soient, comme les indemnités, temporaires, payables au domicile du débiteur.

VII. — Que le texte actuel relatif aux ouvriers étrangers soit maintenu, ou bien, si le principe de la réciprocité était admis, que le bénéfice en soit accordé par une convention internationale, et non par un simple décret.

3° **En ce qui concerne l'article 4** :

I. — Qu'il ne soit apporté aucune modification au deuxième paragraphe relatif au choix du médecin.

II. — Que les frais d'hospitalisation soient séparés des frais d'entretien et viennent en déduction de l'indemnité.

III. — Que l'ouvrier qui aura choisi son médecin soit tenu de se soumettre au contrôle du patron.

4° **En ce qui concerne l'article 15**, que la date de consolidation de la blessure et la date du point de départ de la pension soient fixées par la même autorité, par le Juge de paix en première instance et par le Tribunal Civil en dernier ressort.

5° **En ce qui concerne l'article 16** :

I. — Que pour supprimer toute entrave aux arrangements amiables, les victimes ou leurs ayants droits qui bénéficieront de l'assistance judiciaire ne puissent avoir recours à aucune autre assistance.

II. — Que l'ouvrier ne puisse profiter de la différence en plus qui pourra exister entre le *montant des arrérages à régler et la provision* fixée par le Président du Tribunal, étant entendu que le patron récupérera, s'il y a lieu, l'excédent de cette provision ou qu'il la complètera si elle est insuffisante.

6° **En ce qui concerne l'article 21**, que la modification proposée soit rejetée et le texte actuel maintenu.

La Chambre de commerce de Roubaix approuve les conclusions de ce rapport qu'elle transforme en délibération dont elle transmettra des exemplaires à M. le Ministre du commerce et à la commission sénatoriale compétente.

APRÈS LES FÊTES DE ROUBAIX

Le Comité de la cavalcade a tenu une réunion samedi soir à la Mairie.

Au début de la séance, M. Gustave Wattine, président du Comité a prononcé une allocution pour remercier les organisateurs d'avoir pu, en peu de temps, mobiliser 3,700 personnes qui, avec un dévouement et une bonne entente parfaites, ont organisé les fêtes inoubliables de Roubaix.

Il remercie particulièrement les promoteurs de la cavalcade, MM. Noyelle, César Gaydet, Blauwart et René Wibaux ; ses remerciements vont aussi aux membres de la Presse, à M. Joseph Wibaux et aux quêteurs, à M. Henri Catteau et à la commission de parcours. Il annonce qu'il sera prochainement l'interprète du Comité auprès de M. le général Jeannerod pour le concours précieux donné à la fête par l'armée.

M. Gustave Wattine dit qu'il emporte des réunions du Comité la grande satisfaction de cordiales poignées de main et de bonnes relations et qu'il est très largement payé de la peine qu'il a prise par la sympathie qui lui a été témoignée.

Après une causerie ou diverses questions ont été agitées, la réunion a pris fin.

Association des anciens élèves de l'Ecole nationale des Arts Industriels. — 1° Le comité se réunira le dimanche 7 juin, à 10 h. 1/2. Ordre du jour : Bulletin, docteurs, recrutement ; 2° Le groupe mécanique se réunira le même jour à 11 h. 1/2. Ordre du jour : Excursion à Flines ; 3° On demande un employé d'architecte sachant faire des projets. S'adresser à l'Ecole.

L'excursion annuelle des Elèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires aura lieu le jeudi 25 juin.

Le train spécial nous transportera à Coucy-le-Château. Là des voitures prendront les excursionnistes pour les conduire par la forêt de Saint-Gobain, à l'abbaye de Prémontré. L'aller se fera par Septvaux (40 kilomètres) ; le retour par la Croix-Saint-Jean (8 kilomètres).

Après la rentrée à Coucy aura lieu la visite des Ruines du Château, suivie de la montée au Donjon.

Le dîner terminé vers 2 heures 1/2, le train spécial reprendra les voyageurs pour aller à Soissons. Visite de la ville. Départ de Soissons vers 6 heures, pour être à Roubaix à dix heures au plus tard.

Les Anciens Elèves et les Parents des élèves actuels sont admis à faire partie de l'excursion : les adhésions doivent être données à M. l'Econome avant le 15 juin. Aucun billet ne sera délivré sans l'inscription préalable au Collège.

Pour la promenade en forêts des Landaus à cinq places peuvent être retenus moyennant un supplément de 18 fr. par voiture.

Réunion de Commissions. — La commission administrative de la Caisse des Retraites se réunira le mardi 8 courant, à 5 heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

Caisse municipale des retraites. — M. Chevalier Albert, employé à la Condition publique : demande de retraite proportionnelle. Mme Selle Jules, veuve d'un receveur d'octroi : demande de pension. M. Hache Henry, professeur de langues vivantes : demande de retraite proportionnelle.

— Les 1re et 3e Commissions se réuniront le mardi 8 courant, à 5 h. 1/4 du soir, pour examiner les questions suivantes :

Mont de Piété. — Prêts sur valeurs mobilières ; avis du Conseil municipal.

Contentieux. — La Société des patronages laïques du Nord ; enlèvement d'objets déposés dans l'ancien Collège ; autorisation de plaider.

Assistance publique. — Voitures d'ambulance ; mesures d'emploi ; vœu de M. René Blauwart. Bureau de bienfaisance : exercice 1902, compte administratif et compte de gestion, avis du Conseil municipal ; exercice 1903, budget supplémentaire, avis du Conseil municipal ; exercice 1904, budget primitif, avis du Conseil municipal.

Secours et subsides. — La Société de secours mutuels de la compagnie des Sapeurs-Pompiers ; demande d'indemnités.

Contribuables à vos pockes ! — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les contribuables que les rôles relatifs à la taxe sur les cercles sont déposés chez M. le Percepteur du canton Est et mis en recouvrement à partir de ce jour.

Concert. — Au Parc Barbieux, de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2, par la *Concordia-Harmonie* :

Première partie : 1. Marche des Chauffeurs, Basch. — 2. Mercédès, ouverture, Desenne. — 3. Myato, polka pour piston (soliste, E. Harinckouck), Petit. — 4. Fantaisie sur Mignon, Thomas.

Deuxième partie : 5. Samson et Dalila, fantaisie sur l'opéra, Saint-Saëns. — 6. Grand air du Châlet, pour baryton (soliste, Jules Prey), Adam. — 7. Espana, grande valse, Chabrier.

Les accidents de travail. — Au tissage de MM. Prouvost, rue d'Hem, un ouvrier, Emile Liebart, 30 ans, demeurant rue Sainte-Thérèse, blessé au poignet droit, 15 jours de repos.

— Un seigneur du peignage de l'Epeule, Paul Douillet, 20 ans, demeurant rue Ma Campagne, cour Fontier, blessé à la main droite, 30 jours de repos.

— Un ajusteur, Henri Voedts, 36 ans, demeurant rue de Tourcoing, travaillant chez M. Crépelle-Fontaine, même rue, blessé au genou droit, 15 jours de repos.

— Un mouleur, Adolphe Cossaert, 35 ans, rue Pierre-de-Roubaix, travaillant chez M. Olivier, rue Daubenton, blessé au pied gauche, 10 jours de repos.

L'incident d'atelier de la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger, s'est terminé vendredi soir ; les 14 ouvriers de nuit qui avaient quitté le travail le 3 juin l'ont repris aux anciennes conditions.

Un acte de brutalité. — Dans la journée de samedi, un ouvrier de chez M. Soleil-Leclercq, place du Trichon, Marc Adrien, 16 ans, demeurant rue Saint-Antoine, 54, était occupé en face de la remise de son patron, rue des Fabricants, à mettre une voiture en couleur. Un individu qui passait, sans aucun motif, ramassa une brique qu'il jeta après Marc l'atteignant au front. Ce brutal individu a pris ensuite la fuite. Le petit blessé a reçu des soins chez son patron.

Les suites d'une tentative de suicide. — Un tisserand et cabaretier, Arthur Vanderbèke, 41 ans, demeurant rue de la Basse-Masure, 48, s'était tiré un coup de revolver dans la tête, le 30 mai, sans réussir à se donner la mort. Le malheureux est décédé, jeudi, des suites de ses blessures, et ses funérailles ont eu lieu samedi matin.

Les écumeurs de la rue. — Une pièce de tissus fantaisie d'une valeur de 75 francs a été dérobée jeudi après-midi, rue Neuve, sur une voiture appartenant à MM. Goupil frères, expéditeurs, rue du Grand-Chemin.

A qui le collet ? — M. Vancenoge-Deber, teinturier, rue Pierre-de-Roubaix, 1, a trouvé dimanche, avant le passage de la cavalcade, un collet de dame en soie qu'on peut lui réclamer.

Ceux qui boivent trop. — Pendant la nuit de vendredi à samedi, les agents de police Lemaire et Coman ont arrêté, pour ivresse et bris de clôture à l'estaminet Delbar, rue de Lille, 105, un rattacheur, Joseph Tissot, 38 ans, rue Décrême, 91, et un fileur, Pierre Hancq, 31 ans, rue Blanqui, 30.

— Une lessiveuse, Juliette Pétani, 26 ans, rue Monge, 72, a été arrêtée, pour ivresse, outrages et rébellion, rue Saint-Georges.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées BAPTÊMES 5, rue du Prieu, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 6 juin 1903

Naissances. — Suzanne Tiberghien, rue Pierre-de-Roubaix, 193. — Maria Tielemans, rue Morse, 10. — Hélène Reitte, rue d'Ypres, 5. — Simonne Bédu, rue de la Mackellerie, Maisons Anonymes, 10. — Albert Descamps, rue Turget, [illegible] Déjemme, boulevard de Cambrai. — Jeanne Rasseneur, rue Lannes, maisons Fourlinnié, 6.

Décès. — Victor Ducorniez, 21 ans, ferblantier, rue du Gros-Saule, 17. — Philomène Marissal, 31 ans, soigneuse, rue Duflot, 27. — Emile Descamps, 2 ans, rue de Soubise, 65.

Mariages. — Emile Plays, 28 ans, tisserand, rue du Hutin, 4, et Louise Carpentier, 23 ans, soigneuse, rue du Hutin, 2. — Jean-Baptiste Hennekens, 24 ans, homme de peine, rue du Tourcoing, cour Mathon, 3, et Julie Baron, 19 ans, bobineuse, rue de Tourcoing, cour Mathon.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 3e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

WATTRELOS

Messe de prémices. — M. l'abbé Auguste Leman, licencié en histoire, sous-directeur de la Maison Albert-Legrand, à Lille, célébrera sa première messe demain, lundi, en l'église Saint-Vincent de Paul, au Crétinier.

M. l'abbé Delecroix, curé de Saint-Michel, à Lille, donnera le sermon de circonstance. Mgr Baunard sera présent à la cérémonie avec MM. les chanoines Salembier et Didio, de l'Université catholique.

M. l'abbé Auguste Leman est issu d'une ancienne famille tourquennoise, et son grand'père, M. Auguste Leman-Lézy, encore existant, est actuellement l'homme le plus âgé de Tourcoing : il a 91 ans.

Au vénéré aïeul, au nouveau prêtre et à toute sa famille dans laquelle la *Croix* ne compte que des amis, nous présentons nos sympathiques hommages et nos plus sincères félicitations.

Accident de travail. — Un surveillant, Chrétien Duprez, 29 ans, demeurant au Crétinier, travaillant au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, à Roubaix, blessé à la main gauche, 40 jours de repos.

CROIX

Accidents de travail. — Un apprêteur, Jules Devière, 17 ans